

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 1

OBJET :

Signature d'une convention de
partenariat avec l'association
Vallée de Montmorency
Triathlon (VMT) pour
l'organisation de la
manifestation « Color Run »
2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 19 septembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M.
ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX,
M. WISS, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme BODILSEN Procuration à Mme ANGELO
Mme BOEHM Procuration à Mme BERRA
Mme BONNET-CHAMBON Procuration à M. ZUILI
Mme PHILIPPON

Absent :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Joël GALLIMIDI

Transmise en S/Prefecture de Sarcelles
le : - 1 OCT. 2025

Publiée le : - 1 OCT. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 1 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S.

Anne-Marie NORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction de la communication et de l'événementiel
Service événementiel
CB

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°1

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VALLEE DE MONTMORENCY TRIATHLON (VMT) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « COLOR RUN » 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville organise, en partenariat avec l'association Vallée de Montmorency Triathlon, la Color Run le dimanche 12 octobre 2025,

Considérant la nécessité de rédiger une convention de partenariat entre la ville et le VMT, fixant les conditions d'organisation de l'événement,

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires culturelles en date du 10 septembre 2025

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme SOUMAT,

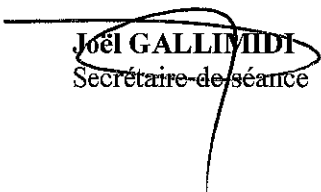
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville et le VMT

APPROUVE sa signature par Monsieur le Maire

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Joël GALLIMIDI
Secrétaire de séance

Maxime THORY
Maire de Montmorency

